

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHE), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



18- 25 Avril 2013

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES BARS RESTAURANTS

Rapporteur : Monsieur CHAUMERLIAC

Vu la délibération n° 8 du 22 décembre 2005 portant tarifs d'occupation du domaine public – Terrasse bars restaurants, modifiée par délibération n° 15 en date du 21 décembre 2011

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et des restaurants à compter du 1^{er} mai 2013. Une diminution des tarifs est demandée, tout en appliquant désormais ledit tarif au nombre de mètres carrés effectivement occupé par le cafetier ou le restaurateur, et non plus à la surface des tables seulement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE, à compter du 1^{er} mai 2013, comme suit les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et restaurants.

<u>BARS – RESTAURANTS</u> (Tarifs mensuels)	Tarifs en €uros 2012	Tarifs en €uros 2013
ZONE PERIMETRE HISTORIQUE		
Le m ² / l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	17.00	6.00
Le m ² / l'hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)	5.50	2.00
Extension des emplacements des terrasses, le m ² pour la saison estivale	1.70	0.60
ZONE PLACE DES RECOLLETS RUE MALAVEILLE RUE DU MARCHE		
Le m ² l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	8.15	5.00
Le m ² l'hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)	4.00	2.00
ZONE HORS PLACE DES RECOLLETS		
Le m ² l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	4.90	1.80
Le m ² l'hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)	1.70	0.60
Tarif commerçants ambulants journaliers (pizza)	0.71 / m ² / jour	0.75 / m ² / jour

Ainsi délibéré en séance publique, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :